



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 17 :
ASSOCIATIONS
CARROUSEL, PSY-HOPE,
RICOCHET - QUINZAINE DE
L'ÉGALITÉ, DE LA
DIVERSITÉ ET DE LA
CITOYENNETÉ -
REVERSEMENT DE
SUBVENTION 2023

Séance Ordinaire du 5 décembre 2023

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 5 décembre 2023.

Présents : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Nathalie SOARES, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Armelle ABAZIOU BARTHELEMY, Daniel BALLA, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Géraldine AUDEBERT, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Xavier DE JAVEL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 29

Absent : 0

Excusés : 6

Excusés avec procuration : Françoise COSSECQ (à Nathalie SOARES), Bruno QUERE (à Sandrine JOVENE), Michel MENJUCQ (à Bérengère DUPIN), Guillaume ALEXANDRE (à Alain MARC), Julie-Anne BROUSSIN (à Jean-Georges MICOL), Claire LAYAN (à Patrick ALVAREZ).

Absent :

Secrétaire : Jonathan VANDENHOVE

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2023

DOSSIER N° 17 : ASSOCIATIONS CARROUSEL, PSY-HOPE, RICOCHET - QUINZAINE DE L'ÉGALITÉ, DE LA DIVERSITÉ ET DE LA CITOYENNETÉ - REVERSEMENT DE SUBVENTION 2023

RAPPORTEUR : Maël FETOUH

Bordeaux Métropole participe depuis plusieurs années à la promotion de l'égalité et de la diversité sous toutes ses formes, au travers, notamment, de l'organisation de la Quinzaine de l'égalité, événement d'envergure métropolitaine qui se déroulera cette année du 10 au 26 Novembre 2023.

Expositions, lectures, théâtre, performance, visites, ciné-débats, rencontres, conférences qui touchent à toutes les thématiques du vivre ensemble (la laïcité, la lutte contre le racisme, la lutte contre l'homophobie, l'égalité femmes-hommes, etc...) sont organisés sur l'ensemble de la métropole pour cette dixième édition à laquelle la Ville est partie prenante.

C'est dans ce cadre que Bordeaux Métropole a lancé, le 4 avril 2023, un appel à projets métropolitain afin de sélectionner les projets à destination du grand public s'inscrivant notamment dans la prévention et la lutte contre les discriminations.

Conformément au règlement de participation de cet appel à projets, la Ville a présenté 5 projets dont 3 portés par des associations bouscataises mentionnées ci- après :

- Le STEREO CUBE : une animation ludique et interactive (Le Carrousel),
- Montrer la voix, exposition / atelier (Ricochet),
- Conférence "Regards croisés sur la stigmatisation des personnes ayant des troubles psychiques : informer pour déstigmatiser" (Association Psy'Hope)
- KIBOKO spectacle sur les discriminations de genres, porté par le service culture de la Ville
- « Vue d'Ensemble », ateliers photos et exposition, porté par le service jeunesse.

La subvention allouée par la métropole, d'un montant total de 3 000 euros pour ces 5 projets, a été versée à la Ville le 28 août 2023, après notification de la décision du 27 juin 2023. A ce titre, il convient de procéder au versement d'une quote-part de cette subvention, soit 1 050 euros, à l'Association Le Carrousel, 1 000 euros, à l'Association Ricochet, 150 euros à l'association Psy'Hope.

VU le Code général des collectivités territoriales,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article 1 : AUTORISER le reversement de l'aide financière octroyée par Bordeaux Métropole à :

- L'Association Le Carrousel pour un montant de 1 050 euros au titre de l'action « Le STEREO CUBE »,
- L'Association Ricochet pour un montant de 1 000 euros au titre de l'action « Montrer la voix»,
- L'Association Psy'Hope pour un montant de 150 euros au titre de la conférence "Regards croisés sur la stigmatisation des personnes ayant des troubles psychiques : informer pour déstigmatiser",

Article 2 : DIRE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2023 Chapitre 65,

Article 3 : DIRE que les recettes correspondantes sont inscrites au budget 2023 Chapitre 74.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :
34 voix POUR
1 n'a pris part au vote (M. Xavier DE JAVEL)

Fait et délibéré le 5 décembre 2023

LE MAIRE,

Le/La secrétaire de séance,

Patrick BOBET

Jonathan VANDENHOVE